

**ASSOCIATION « JUST-ADO-IT »**

« Brocante de jeux et jouets »

Dimanche 19 décembre 2010 de 10h à 19h. Salle Chanteloup.

[justado.it15@gmail.com](mailto:justado.it15@gmail.com)

[06 41 75 56 18](tel:0641755618)

**REGLEMENT** : la brocante de jouets est réservée aux particuliers à partir de 10 ans. Les professionnels ne sont pas acceptés. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et une photocopie d'une pièce d'identité du parent et être accompagnés.

Les participants s'engagent à :

- \* remplir le bon d'inscription et le signer avec la mention : « lu et approuvé le règlement ».
- \* joindre une photocopie de leur carte d'identité.
- \* joindre un chèque à l'ordre de : « Association just-ado-it » : 10 € les 2 mètres.
- \* n'exposer exclusivement que des : Jeux et jouets d'occasion mais en bon état d'utilisation.

DVD, Cd-rom, jeux vidéo. Fournitures scolaires.

Les articles peuvent être échangés ou vendus. Les prix sont libres.

Les ouvrages à caractères pornographiques ou violents sont strictement interdits.

Aucun vêtement ne pourra être mis en vente.

L'association se réserve le droit de faire retirer des stands les articles qu'elle jugera non conformes aux objectifs de l'opération.

L'association peut récupérer vos invendus afin de les remettre à des associations locales.

Une table et une chaise fournies. installation à partir de 9h. Ouverture au public à 10h.

Chaque exposant est tenu de remettre sa table et sa chaise à l'endroit prévu à cet effet.

Une boisson chaude ou froide est offerte à chaque exposant.

Restauration : Sandwiches, croques, crêpes, tartes, chocolat chaud, thé, café, etc....

.....

**PARTIE À NOUS RENVOYER**

Chèque à l'ordre de « Just-Ado-It » (2 mètres= 10 euros)

**Impérativement Avant le 10 décembre**

Par courrier à : Association Just-Ado-It : 48 avenue du 14 juillet. 93600 Aulnay-sous-bois.

Un numéro de stand vous sera délivré à votre arrivée.

Nom, prénom

Nom, prénom et âge du mineur, le cas échéant :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse électronique :

Liste des articles à exposer (obligatoire) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé le règlement ».

Signature des parents pour les mineurs.